

Mise en place d'un Observatoire de l'Artisanat et de son plan d'action en partenariat entre la Ville de Besançon et la Chambre de Métiers et d'Artisanat du Doubs

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : L'artisanat est l'une des composantes essentielles de l'activité économique. Créateur d'emplois et de richesses, nécessaire à la qualité de vie, l'artisanat contribue au maintien du lien social, participe à la convivialité, et anime le cadre de vie tant en milieu urbain qu'en zone rurale.

L'arrivée en force de la grande distribution en périphérie des villes a bouleversé les équilibres urbains au cours des quarante dernières années.

C'est ainsi que dès 1995, la Ville de Besançon et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Doubs ont signé une charte de partenariat visant à la promotion des savoir-faire des artisans.

Les éléments de l'enquête élaborée en 2005, en ce qui concerne le centre-ville de Besançon, objet de toutes les attentions, demandent à être affinés et développés. En effet, la multiplicité des activités artisanales présentes au centre-ville aboutit à des évolutions contrastées, certains secteurs souffrant, d'autres se développant.

Par ailleurs, la mise en oeuvre d'actions d'accompagnement est considérée comme indispensable au bon fonctionnement du centre-ville dans son ensemble.

De même, l'implantation d'artisans en zone périphérique sera au coeur de la réflexion à mener dans les prochaines années.

La connaissance précise de ces phénomènes est d'autant plus nécessaire que l'artisanat est facteur d'attractivité pour le centre-ville, tout en vivant des flux de consommations à la fois des résidents, mais aussi des visiteurs et accompagnant les mutations de la ville.

La Ville et la CMA 25 s'engagent dans une démarche commune, afin d'associer plus étroitement le monde de l'artisanat au développement et au rayonnement de la cité, et de constituer un observatoire vivant et permanent de l'artisanat sur Besançon.

La rédaction d'une Charte, actualisant celle signée en 1995, permettra de poursuivre cet accompagnement partenarial de l'artisanat bisontin.

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission, est sollicité pour autoriser la signature d'une convention visant à mettre en place et animer un observatoire de l'artisanat pour le centre-ville de Besançon.

Cet observatoire a pour objet de connaître et d'identifier, secteur par secteur, les composantes, les forces et les faiblesses de l'artisanat, d'appréhender les projets des entrepreneurs et de proposer une mise en perspective.

Il est également demandé d'autoriser le versement d'une contribution d'un montant de 28 000 € à la CMA 25 correspondant à la participation de la Ville de Besançon au financement de l'outil d'enquête et d'analyse et de la réalisation des trois premières enquêtes systématiques annuelles (2008, 2009, 2010).

Cette subvention de 28 000 € sera prélevée sur le crédit inscrit au chapitre 65.94.65738 code service 30200 alimenté par un transfert de crédit de 2 000 € en provenance du chapitre 011.95.617 code service 30200.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cette convention et tous les actes y afférents.

Le Conseil Municipal est invité :

- à se prononcer sur ce projet
- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer une convention avec CMA 25 et tous les actes y afférents pour la mise en place à Besançon d'un Observatoire de l'Artisanat
- à décider le versement d'une subvention de 28 000 € à CMA 25 dans le cadre de ce projet.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 décembre 2007.